

## **Fédération des retraités de l'Université du Québec (FRUQ)**

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration (CA) tenue le 11 avril 2019 à 10 h à la salle 2324 du siège social de l'Université du Québec.

### Présences :

Serge Tessier, président

Hélène Laplante, vice-présidente à la trésorerie

Pierre Laplante, administrateur responsable du dossier « Assurances collectives » (par conf. tél.)

Gaétan Naud, administrateur responsable du dossier « Régimes de retraite »

Anne Thibaut, vice-présidente au secrétariat (par conf. tél.)

---

Le président Serge Tessier accueille les participants à cette réunion du Conseil.

### Ordre du jour

#### **1. Adoption de l'ordre du jour**

Madame Hélène Laplante demande que soit ajouté au point 8. Divers, l'entente UQ-Télu sur la téléphonie cellulaire.

Proposé par Serge Tessier, avec l'appui d'Hélène Laplante, le projet d'ordre du jour tel que modifié en séance est adopté à l'unanimité.

#### **2. Adoption et suivis du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 16 octobre 2018**

Monsieur Pierre Laplante souligne que son absence de la réunion du 16 octobre 2018 était motivée.

Par ailleurs, il suggère que la même correction soit apportée aux résolutions CA-01, CA-02 et CA-03 : on devrait y lire «...il est résolu à l'unanimité de recommander...».

##### 2.1. Adoption

Proposé par Hélène Laplante avec l'appui de Gaétan Naud, le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 16 octobre 2018 tel que modifié en séance est adopté à l'unanimité.

##### 2.2. Suivis

Les points abordés sont inscrits à l'ordre du jour de la présente réunion.

#### **3. Suivis sur les améliorations apportées au site WEB**

Ce sujet étant mentionné dans le Plan d'action 2018-2019, monsieur Serge Tessier suggère que les membres fassent le point sur l'ensemble du plan. Ils s'assurent qu'il reflète bien la réalité et

comprenne toutes les responsabilités de la FRUQ. Le Plan d'action 2018-2019 tel que modifié apparaît en annexe du présent compte-rendu.

Monsieur Tessier rappelle qu'il a été convenu que les membres du CA lui transmettent les documents destinés au site WEB; monsieur Tessier fait ensuite le relais auprès de monsieur Robert Poliquin, retraité du siège social, qui agit à titre de webmaître. Cependant, à cause des aspects spécifiques des dossiers «retraite» et «assurances collectives», les responsables de ces dossiers transmettent directement leurs documents à monsieur Poliquin.

#### **4. Affaires bancaires**

Les membres prennent acte des documents déposés par madame Hélène Laplante soit *l'État des résultats* et le *Bilan* au 11 avril 2019. L'année financière se termine à la fin août.

Madame Laplante explique qu'au chapitre des Produits, on observe une très légère baisse par rapport aux cotisations 2018-2019 prévues. Par ailleurs, l'intérêt couru sur placement ne sera versé qu'à l'échéance, le 29 mai 2019. Pour ce qui est des Charges, certaines dépenses restent à venir. Elle souligne que certaines associations qui auraient eu droit au soutien aux associations éloignées ne l'ont pas réclamé ou encore ne l'ont pas envoyé directement à l'adresse électronique de la vice-présidente à la trésorerie, ce qui a causé des retards dans le traitement de la demande.

#### **5. Suivi sur les assurances collectives**

Monsieur Pierre Laplante, responsable du dossier, présente son rapport intérimaire. Il rappelle qu'il a révisé le document «*Vos assurances à la retraite*» en juillet 2018. Il reçoit régulièrement des questions de membres à cet égard.

Le dossier le plus récent a été la question des relevés de paiement de prime avec *La Capitale*. Pour 2018, l'assureur *La Capitale* (contrat #3997) a décidé de ne pas envoyer de relevé annuel pour les primes payées. Les dites primes peuvent être comprises dans les frais médicaux et ce, pour fin d'impôts.

Des démarches ont été faites auprès de *La Capitale* pour que la situation soit rectifiée pour 2019. Désormais, le relevé soit envoyé sans qu'il soit nécessaire de la demander.

À noter que les retraités des régimes RRE ou RREGOP ne sont pas touchés par ce problème puisque Retraite Québec prélèvent les primes à la source alors que le RRUQ n'a pas l'intention de procéder ainsi.

## 6. Suivi sur le régime de retraite

Monsieur Gaétan Naud, responsable du dossier, présente un bref compte-rendu de la dernière réunion du Comité de retraite de l'Université du Québec.

Selon l'entente en cours intervenue entre employeurs et syndicats, un montant de 7 761 831\$ a été versé en 2018 afin de permettre l'indexation ponctuelle promise pour les années 2005 à 2017. Un taux d'indexation de 1,2% a donc été calculé et ce montant sera versé en juin ou juillet 2019.

Étant donné la règle selon laquelle le taux utilisé pour l'indexation conditionnelle doit comporter une seule décimale, il reste donc un montant de 559 371\$ qui s'ajoutera au compte pour 2019.

Ce taux d'indexation conditionnelle s'ajoutera à l'indexation normale des rentes d'avant 2005 (2,3%) et à une indexation à 75% de 2,3% pour les années 2018 et suivantes.

Il serait souhaitable que ces explications soient clairement énoncées dans le Relevé annuel produit par le RRUQ.

L'évaluation actuarielle pour 2018 sera déposée à Retraite Québec étant donné que le taux de cotisation tant pour 2019 que pour 2020 ne dépassera pas 22%. Il sera en fait de 19,7%.

Les ratios de capitalisation et de solvabilité pour 2018 sont respectivement de 98,9% et de 77,1%. En 2017, ces ratios étaient de 98,5% et 77,3%.

Les élections des membres du Comité de retraite représentant les membres actifs et non-actifs se feront désormais après toutes les assemblées annuelles afin d'éviter une possible opposition à la procédure de vote lors d'une de ces assemblées. Par conséquent, les représentants ne seront connus qu'en juin 2019.

En décembre, lors de la composition des comités du RRUQ, le représentant non votant des retraités, monsieur Roland Côté, a été élu sur le comité de déontologie. C'est la première fois qu'un retraité y est nommé.

Le rendement de la Caisse de retraite en 2018 a été de 0,90% (rendement brut des frais d'administration à 1,58%). Le rendement brut de la caisse au 30 mars 2019 était de 5,04%.

## 7. Responsable du dossier Retraite

Monsieur Gaétan Naud quittera ses fonctions au sein du Comité de retraite du RRUQ dès qu'un nouveau membre sera élu à la suite des assemblées générales de mai 2019. Il libère ainsi le poste de membre votant. Monsieur Roland Côté, membre non votant, a indiqué qu'il poserait sa candidature sur le siège de membre votant. S'il est élu, monsieur Côté accepte de devenir le

responsable du dossier retraite à la FRUQ. Les candidatures doivent être reçues au plus tard le 17 mai à 12h.

Par ailleurs, il serait souhaitable que ces mandats aient une durée de deux (2) ans; une demande en ce sens sera faite au CIRRAC (Cartel intersyndical pour le régime de retraite et les assurances collectives).

## **8. Divers**

Les membres abordent le seul sujet inscrit à ce point soit l'entente UQ/Télus concernant la téléphonie cellulaire qui sera à renégocier en 2019. Ils échangent sur leurs expériences respectives concernant l'application de cette entente aux retraités de leur établissement.

À titre indicatif, la prochaine réunion du CA serait le mercredi 16 octobre 2019 et l'Assemblée générale annuelle, le mercredi 13 novembre 2019, selon le calendrier de réservation des salles du siège social de l'Université du Québec.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h 45.